



www.nbsmlt.nb.ca

Prise de position de l'ATLMNB sur les services de phlébotomie

L'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB) est l'organisme de réglementation des technologistes de laboratoire médical (TLM) au Nouveau-Brunswick. Son rôle principal est de protéger le public en ce qui concerne les services de laboratoire médical.

À l'heure actuelle, les technologistes de laboratoire médical réglementés par l'ATLMNB et les adjoints de laboratoire médical (ALM) certifiés par la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) sont autorisés à offrir des services de phlébotomie. Bien que l'ATLMNB ne réglemente pas les adjoints de laboratoire médical, elle reconnaît qu'ils sont des membres qualifiés qui font partie d'équipes de soins de santé de haute qualité et jouent un rôle important dans la qualité des soins aux patients.

L'ATLMNB appuie la prise de position de la SCSLM selon laquelle elle croit « *que la certification nationale de la SCSLM doit être la qualification de premier échelon pour les adjoints de laboratoire médical (ALM) au Canada. Le profil de compétences de la SCSLM permet aux ALM d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires en vue de fournir des services de laboratoire médical de qualité supérieure et pour fonctionner dans des équipes de soins de santé multidisciplinaires, rehaussant ainsi la qualité des soins administrés aux patients pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.* »

Grâce à la certification et à la réglementation des professionnels de laboratoire médical, les adjoints de laboratoire médical et les TLM ont un code de déontologie, un code de conduite professionnelle, des normes de pratique et des profils de compétences nationaux, qui comprennent des domaines tels que les pratiques de travail sécuritaires, la collecte et la manipulation des données et des échantillons, les procédures pré-analytiques, la préparation des réactifs, la gestion de la qualité, la pratique professionnelle et la pensée critique.

L'ATLMNB soutient la réglementation des adjoints de laboratoire médical, car la réglementation fournit l'assurance au public que les ALM répondent à une norme de compétence de premier échelon par le biais d'une éducation, d'une formation et d'une certification pertinentes, ainsi que par le développement continu des compétences. La SCSLM appuie également la réglementation des adjoints de laboratoire médical. « *La certification nationale de la SCSLM assure que les ALM possèdent les compétences et les connaissances nécessaires en vue de fournir aux patients des services de laboratoire médical de qualité supérieure.* » (SCSLM, 2017).

La réglementation permet de surveiller les normes de pratique et de mettre en place un processus d'enquête et de traitement des allégations de pratique non professionnelle ou incompétente, ce qui est essentiel pour protéger la sécurité publique.

Bien que la phlébotomie ne soit pas un acte réglementé, elle fait partie du champ d'exercice des TLM et des ALM et, à ce titre, nous sommes d'avis que les professionnels de laboratoire médical, qu'ils soient réglementés, certifiés ou non, doivent être tenus de respecter les mêmes normes en matière de soins aux patients et de surveillance. Un programme de formation en phlébotomie peut à lui seul alléger une



www.nbsmlt.nb.ca

partie du fardeau immédiat que représente l'insuffisance des ressources humaines en santé limitées à la pratique de la phlébotomie. Il ne devrait pas faire partie d'une solution à long terme, qui doit être axée sur la réglementation des ALM ainsi que sur la disponibilité des stages cliniques et des stratégies de recrutement dans les régions rurales.